

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 31 mai 2016 à 18h30 à l'Hôtel de Ville, située au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Brian Middlemiss, maire suppléant et les conseillers, Nancy Draper-Maxsom et Thomas Howard.

Également présent, M. Benedikt Kuhn, directeur général.

La séance débute à 19h30.

Absence motivée : Mme Inès Pontiroli et Dr. Jean Amyotte, conseillers.

PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

Aucun contribuable présent.

16-05-2775

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Parole au public et questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Urbanisme - Transfert de dossiers à la firme RPGL
4. Lotissement projet Boulet – Transmission de la proposition de lotissement au CCU
5. Lieux d'affichage pour les avis publics
6. Rapport de l'École nationale des pompiers
7. Demande de financement – Club d'âge d'Or de Quyon
8. Période de question du public
9. Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par : Thomas Howard

Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Inversement des items 6 et 7.

Adoptée

16-05-2776

TRANSFERT DE DOSSIERS D'INFRACTIONS À LA FIRME D'AVOCATS RPGL

CONSIDÉRANT QUE les faits reprochés aux propriétaires constituent entre autres des contraventions aux règlements d'urbanisme en vigueur et au règlement provincial sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées Q2.r22;

CONSIDÉRANT les tentatives de l'administration municipale afin de convaincre les propriétaires de se conformer;

CONSIDÉRANT QUE le non-respect de normes imposées ne fait qu'accentuer l'effet indésirable sur le voisinage et le cadre bâti de la Municipalité d'une façon générale;

Il est

Proposé par : Thomas Howard

Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU de transférer les dossiers d'infractions ci-dessous à la firme RPGL pour entamer les démarches prévues par règlement local et/ou loi provinciale :

- 1- La propriété au 2101 Beaudoin pour démolition en raison de perte de valeur de plus que 50%;
- 2- La propriété au 101 Hurdman pour infraction au Q2.r22 – Installation septique non conforme, déversement en milieu naturel nuisibles à l’environnement, nuisances et insalubrité;
- 3- La propriété au 146 Girofle pour travaux non terminés, insalubrité et nuisances.
- 4- La propriété au 1849 Route 148 pour remblai non contrôlé pouvant créer une zone vulnérable aux glissements de terrain.

Adoptée

16-05-2777

TRANSMISSION DE LA PROPOSITION DE LOTISSEMENT DU PROJET BOULET QUI VISE LA SUBDIVISION DU LOT P-232-0010 À QUYON, TERRAIN DE MATRICULE 2542-56-7015, PROPRIÉTÉ DE LA COMPAGNIE ENREGISTRÉE SOUS LE NUMÉRO 102662 CANADA INC.

CONSIDÉRANT QU’une demande de lotissement a été déposée dans le but de subdiviser le lot d’origine P-232-0010 à Quyon, terrain de matricule 2542-56-7015;

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 3.10 du règlement de lotissement 178-01, lorsqu’un projet de lotissement vise la création de 10 lots ou plus, il doit être soumis à l’étude du CCU pour recommandations;

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 8.2 du règlement sur le comité consultatif d’urbanisme, le CCU étudie tous les sujets que lui soumettra le conseil relativement à l’urbanisme, dont le lotissement;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil transmette le projet de lotissement cité au préambule au comité consultatif d’urbanisme pour obtenir ses recommandations.

Adoptée

16-05-2778

LIEUX D’AFFICHAGE POUR LES AVIS PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les avis publics sont désormais affichés virtuellement et de façon ponctuelle sur notre site Internet et sur notre page Facebook ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de revoir les endroits pour l’affichage physique desdits avis publics ;

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE les avis publics seront désormais affichés physiquement qu’exclusivement aux endroits suivants :

- Aux bureaux administratifs situés au 2024 Route 148, Pontiac
- Sur les trois (3) babillards extérieurs des casernes de pompiers, soit au 1491 Route 148, au 2024 Route 148 et au 24 rue Church, Pontiac.
- Sur le panneau d’affichage à l’intersection du chemin Beauclair et de la Route 366 Ouest.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette résolution abroge toutes résolutions précédentes concernant l’affichage pour les avis publics.

Adoptée

16-05-2779

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE :
RÉVISION DE LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN DU CLUB
D'ÂGE D'OR DE QUYON

CONSIDÉRANT QUE la demande de soutien et de reconnaissance soumise par le Club d'âge d'or de Quyon en avril 2016 a été révisée;

CONSIDÉRANT QUE la demande révisée répond aux critères et orientations de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires de la Municipalité;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le conseil accorde une reconnaissance et un soutien au Club d'âge d'or de Quyon selon les modalités de ladite Politique, ainsi qu'une aide financière de 1 000,00\$ pour l'année 2016.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC

16-05-2780

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 22 heures ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».